

**EXPOSE ECRIT DU GOUVERNEMENT IRLANDAIS PRESENTE EN SA QUALITE DE PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPEENNE**

[Traduction]

Monsieur le président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion — Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie — et les pays associés, la Bulgarie et la Roumanie; les pays du processus de stabilisation et d'association européennes et candidats potentiels — Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie et Monténégro —, ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, s'associent à cette déclaration.

Monsieur le président, deux mois à peine après sa dernière réunion du 20 octobre, la présente session extraordinaire d'urgence a de nouveau été convoquée pour discuter de la question de la barrière qu'Israël construit en s'écartant de la Ligne verte à l'intérieur du territoire occupé de la Cisjordanie.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par le tracé prévu pour cette barrière en Cisjordanie occupée. Le tracé envisagé s'écarte de la Ligne verte, ce qui pourrait préjuger de négociations futures et rendre physiquement impossible la mise en oeuvre de la solution à deux Etats. La barrière aurait de nouvelles incidences humanitaires et socioéconomiques pour les Palestiniens. Des milliers de Palestiniens vivant à l'ouest de la clôture sont privés des services de base en Cisjordanie. Les Palestiniens vivant à l'est de cette clôture perdront l'accès à la terre et aux ressources en eau. C'est dans ce contexte que l'Union européenne est alarmée par la désignation de la terre entre la barrière et la Ligne verte comme zone militaire fermée. Il s'agit là d'une modification de facto du statut juridique des Palestiniens vivant dans cette zone, ce qui leur rend la vie encore plus difficile.

L'Union européenne a présenté par conséquent la résolution ES-10/13, approuvée par l'Assemblée générale le 21 octobre, exigeant d'Israël qu'il arrête la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours, et revienne sur ce projet, qui s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 et qui est contraire aux dispositions pertinentes du droit international.

L'Union européenne remercie le Secrétaire général du rapport détaillé et pertinent qu'il nous a présenté en application de cette résolution. L'Union européenne partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans ce rapport et souscrit pleinement aux observations qu'il a faites.

L'Union européenne regrette qu'Israël, en conformité avec le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale, ne se conforme pas à l'exigence formulée par l'Assemblée générale d'arrêter la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé et de revenir sur ce projet.

L'Union européenne estime que la proposition visant à demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice ne contribuera pas aux efforts consentis par les deux parties en vue de relancer le dialogue politique et qu'elle est donc inappropriée. C'est pour cette raison que l'Union européenne s'abstiendra de voter lorsqu'on mettra aux voix le projet de résolution qui a été présenté à la session extraordinaire d'urgence.

Monsieur le président, l'Union européenne reste tout à fait déterminée à œuvrer en vue d'atteindre l'objectif clair de deux Etats — Israël et un Etat palestinien viable et démocratique — vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans le cadre d'une paix globale au Moyen-Orient, telle qu'il a été énoncé dans la feuille de route présentée par le Quatuor aux parties le 30 avril 2003. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite que la feuille de route ait été approuvée à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003).

L'Union européenne est vivement préoccupée par la situation dans la région. Elle constate que malgré l'appui de la communauté internationale à la recherche d'une solution juste et durable, les parties concernées n'ont pas déployé jusqu'à présent suffisamment d'efforts en vue de saisir l'occasion de paix énoncée dans la feuille de route. Nous exhortons par conséquent les deux parties, Israël et l'Autorité palestinienne, à respecter les engagements souscrits au sommet d'Aqaba le 4 juin 2003 et nous soulignons la nécessité d'une mise en oeuvre rapide de la feuille de route et du respect de ses dispositions.

L'Union européenne exhorte également toutes les parties de la région à mettre en oeuvre sans plus tarder des politiques favorisant le dialogue et la négociation. Les relations entre l'Union européenne et ceux qui prennent des mesures allant dans le sens contraire subiront inévitablement les conséquences de ce comportement.

Malgré le sombre tableau qui a prévalu ces derniers mois, l'Union européenne accueille avec satisfaction et s'estime encouragée par les nouvelles initiatives prises par la société civile tant israélienne que palestinienne, qui sont destinées à favoriser le rapprochement et à instaurer la confiance ainsi qu'une paix durable. L'initiative de Genève confirme la volonté de la société civile d'œuvrer en faveur d'une coexistence pacifique entre deux Etats indépendants, viables et prospères, vivant côte à côte dans la sécurité, dans l'intérêt de tous les Israéliens et les Palestiniens ainsi que de tous les pays de la région. Il est également utile d'accroître la sensibilisation du public, de part et d'autre, à la nécessité de déterminer les mesures à prendre et les concessions réciproques à faire aux fins de parvenir à un règlement négocié du conflit.

L'Union européenne considère à cet égard que le document présenté le 1^{er} décembre à Genève constitue une contribution fort utile de la part de la société civile aux fins d'appuyer la feuille de route du Quatuor, qui reste la seule voie possible en vue d'une reprise immédiate du processus de paix.

Monsieur le président, l'Union européenne voudrait souligner une fois de plus qu'elle condamne vigoureusement les attentats-suicide et autres actes de violence qui se sont produits récemment dans la région. Elle lance un appel à toutes les parties à s'abstenir de commettre des actes de provocation susceptibles d'entraîner une escalade de la situation.

Les attentats terroristes contre Israël n'ont aucune justification, quelle qu'elle soit. L'Union européenne répète que la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes reste une de ses priorités, ainsi que celle de l'ensemble de la communauté internationale. Il est du devoir de tous les pays, en particulier de ceux de la région, de coopérer activement à la lutte contre le terrorisme et de s'abstenir d'offrir un appui direct ou indirect à des organisations terroristes.

L'Union européenne souligne une fois de plus que la direction palestinienne doit manifester concrètement sa détermination de lutter contre la violence extrémiste, conformément aux dispositions de la feuille de route. Nous exhortons le Gouvernement et le président palestiniens à prendre immédiatement des mesures pour faire face aux groupes et individus exécutant ou préparant des attentats terroristes. L'Union européenne reste convaincue que les services de sécurité palestiniens doivent être renforcés sous le contrôle du premier ministre et du ministre de l'intérieur.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël à protéger ses citoyens contre les attentats terroristes, l'Union européenne exhorte le Gouvernement israélien, dans l'exercice de ce droit, à respecter pleinement le droit international et notamment les droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris la quatrième convention de Genève; à prendre un maximum de précautions pour éviter les victimes civiles; et à n'adopter aucune mesure susceptible d'aggraver la situation humanitaire et économique difficile du peuple palestinien. Elle invite également Israël à s'abstenir de prendre des mesures punitives contraires aux dispositions du droit international, notamment les exécutions extrajudiciaires, à revenir sur sa politique en matière de colonies de peuplement et à démanteler celles qui ont été construites après mars 2001.

Monsieur le président, pour terminer, l'Union européenne voudrait réaffirmer une fois de plus sa détermination de contribuer avec ses partenaires du Quatuor à la relance du processus de paix grâce à la mise en oeuvre rapide de la feuille de route. Nous insistons dans ce cadre sur l'importance et l'urgence de mettre sur pied un mécanisme de surveillance de tiers qui soit crédible et efficace pour la feuille de route et qui comprenne tous les membres du Quatuor.

Session extraordinaire d'urgence, 20 octobre 2003 : les pratiques illicites d'Israël — le mur

Monsieur le président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les Etats en cours d'adhésion — Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie — et les pays associés, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration.

Monsieur le président, l'Union européenne est fermement attachée à l'objectif clair de deux Etats, Israël et un Etat de Palestine viable et démocratique, coexistant en paix et en sécurité, dans le cadre d'une paix globale au Moyen-Orient, comme le prévoit la feuille de route.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation dans la région. Elle a noté que malgré l'appui de la communauté internationale à la recherche d'une solution juste et durable, un effort insuffisant a été fait par les parties concernées pour saisir l'occasion de paix que représente la feuille de route, et soulignée par la récente déclaration ministérielle du Quatuor, en date du 26 septembre. Au contraire, la montée de la violence ajoute encore aux souffrances et à la liste des victimes tant dans la population israélienne que dans la population palestinienne et met en danger la sécurité de la région et au-delà.

L'Union européenne en appelle par conséquent aux deux parties, Israël et l'Autorité palestinienne, pour qu'elles tiennent les engagements qu'elles ont pris lors du sommet d'Aqaba le 4 juin dernier.

L'Union européenne exhorte toutes les parties de la région à mettre en oeuvre immédiatement des politiques propices au dialogue et aux négociations. Les relations de l'Union européenne avec ceux qui prendraient des mesures en sens contraire ne pourraient que se ressentir d'un tel comportement.

L'Union européenne salue les initiatives provenant de la société civile, des deux côtés, et elle est prête à continuer d'aider les efforts de rapprochement, de renforcement de la confiance et de recherche d'une paix durable.

Monsieur le président, l'Union européenne condamne fermement l'intensification des attentats suicide et autres actes de violence qui se sont produits au cours des dernières semaines; elle appelle toutes les parties à s'abstenir de tout acte provocateur de nature à provoquer une nouvelle escalade des tensions.

L'Union européenne condamne fermement l'odieux attentat terroriste qui a coûté la vie à trois citoyens des Etats-Unis près du point de contrôle d'Eretz, dans la bande de Gaza, le 15 octobre dernier, et elle présente ses condoléances aux familles endeuillées. L'Union européenne espère fermement que les auteurs de cet attentat seront traduits en justice.

Les attentats terroristes contre Israël ne sauraient être justifiés. L'Union européenne répète que la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes constitue, pour elle comme pour la communauté internationale dans son ensemble, une priorité et que tous les pays, en particulier ceux de la région, ont le devoir de coopérer activement à la lutte contre le terrorisme et de s'abstenir de tout appui, direct ou indirect, à des organisations terroristes.

L'Union européenne souligne une fois de plus que l'Autorité palestinienne doit concrètement faire la preuve de sa détermination à lutter contre la violence extrémiste et exhorte l'Autorité palestinienne et son président à prendre immédiatement des mesures décisives pour consolider tous les services de sécurité palestiniens sous le contrôle clair d'un premier ministre et d'un ministre de l'intérieur dûment mandatés et à prendre des mesures au sujet des individus et groupes qui mènent

et planifient des attentats terroristes. L'Union européenne reconnaît le droit d'Israël de protéger ses citoyens des attentats terroristes. Elle exhorte le Gouvernement israélien, lorsqu'il exerce ce droit, à ne ménager aucun effort pour éviter de faire des victimes civiles et à ne prendre aucune mesure de nature à aggraver la situation humanitaire et économique désespérée du peuple palestinien. Elle appelle également Israël à s'abstenir de toute mesure punitive qui ne serait pas conforme au droit international, y compris des exécutions extrajudiciaires.

Monsieur le président, l'Union européenne est particulièrement préoccupée par le tracé de ce que l'on appelle la « barrière de sécurité » en Cisjordanie occupée. L'écart envisagé par rapport au tracé de la Ligne verte pourrait préjuger de négociations futures et rendre la solution de deux Etats impossible à mettre en oeuvre sur le terrain. Il entraînerait des difficultés humanitaires et économiques supplémentaires pour les Palestiniens. Des milliers de Palestiniens à l'ouest de la barrière sont coupés de services essentiels en Cisjordanie, et des Palestiniens à l'est de la barrière n'auront plus accès à leurs terres et aux ressources en eau.

L'Union européenne appelle Israël à revenir sur sa politique d'implantation de colonies de peuplement et à démanteler celles qui ont été construites après mars 2001.

L'Union européenne réaffirme sa détermination de contribuer à tous les aspects de la mise en oeuvre de la feuille de route. Elle souligne l'importance et l'urgence de mettre en place un mécanisme de contrôle par des tiers crédible et efficace.

Je vous remercie, Monsieur le président.
